

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■																	
		p1	communautaire récréatif		■																
		u1	utilité publique légère		■																
		LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	1	0														
				Nombre de logements	max.	1	0														
		STRUCTURE / BÂT		Isolée		■															
	Jumelée																				
	Contiguë																				
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	--																
		Largeur minimum	(m)	7	--																
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	80	--																

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	(1)	--														
		Largeur minimum	(m)	20	--														
		Profondeur minimum	(m)	30	--														

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	8	--															
		Avant maximum	(m)	--	--															
		Latérale minimum	(m)	4	--															
		Total des deux latérales minimum	(m)	8	--															
		Arrière minimum	(m)	8	--															
		Espace naturel	(%)	60	--															
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,08	--															
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--															
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--															

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(2)																	
		(3)																	
		(4)																	

ZONE: **Ha 319**
Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- Superficies prescrites au règlement de lotissement
- Art. 8.3.3 - Hébergement léger
- PIIA 002 - Implantation en montagne
- Art. 8.3.7 - Logement de gardien

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme